

Procès-verbal de l'assemblée générale

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1908)**

Heft 78

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

M. Tièche soutient vivement M. Vuillermet et croit savoir lui-même que la ville de Berne aurait un terrain, derrière le Musée National, plus ou moins destiné à cet usage. Malgré les idées très pessimistes de MM. Silvestre et Vautier, la proposition Vuillermet est acceptée à l'unanimité.

5. *Proposition de la section de Genève.* (Les candidats que nous proposons pour faire partie de la commission fédérale des Beaux-Arts doivent faire uniquement partie de notre Société.)

M. Reymond considère la chose comme vue du petit côté. M. Vibert prétend que chaque société doit avoir ses propres délégués. Si nos délégués ne peuvent avoir un mandat officiel, qu'ils l'aient au moins moralement. C'est un manque de discipline de n'en pas avoir, et c'est la cause de notre désorganisation. Ainsi on ne pourrait obliger un candidat à donner sa démission aux autres sociétés, mais il devrait s'engager à ne servir que la nôtre tant qu'il serait membre de la Commission Fédérale.

6. *Proposition du Comité central.*

Elle est adoptée par 12 voix contre 10.

La séance est interrompue.

Reprise des discussions jeudi à 8 h. en séance, dans la salle du Grand Conseil.

7 et 8. *Proposition de M. Abt et la Société.*

M. Reymond désire une entente avec le Kunstverein et voudrait l'étendre à toutes les sociétés d'art en Suisse pour fonder une *Fédération des Sociétés d'art suisses*.

Au vote la proposition est adoptée. MM. Silvestre, Vautier et Trachsel l'ont combattue.

9. *Proposition de la Section de Zürich.* a) De séparer la Rédaction du journal du Comité central.

M. Reymond propose de décharger le Comité central en lui allouant une certaine somme qui lui permettrait d'avoir un secrétaire rétribué pouvant s'occuper de la rédaction du journal. M. Buri parle dans le même sens en offrant les services de M. Loosli qu'il croit très qualifié pour ce travail. La proposition Reymond-Buri est acceptée au vote. b) De faire juger dans les expositions les peintures par les peintres et les sculptures par les sculpteurs, etc.

Cette proposition est renvoyée à la discussion du nouveau règlement.

10. *Cotisation des membres passifs, (quelle doit être leur destination).*

M. Reymond propose de créer une caisse de secours pour les artistes peu fortunés. Cette caisse prêterait aux artistes qui rendraient l'argent quand ils le pourraient.

M. Silvestre propose de placer cet argent au fonds de réserve.

Cette dernière proposition est acceptée.

11. Voir l'article 1 de la proposition 9.

12. *Proposition pour l'élection du président central.*

M. Reymond propose M. Righini, à Zürich.

Mais celui-ci refuse énergiquement. M. Tièche propose M. Hodler. A l'unanimité l'assemblée propose M. Hodler comme président.

13. *Propositions individuelles.*

M. Emmenegger propose de faire une demande au Conseil Fédéral pour la construction d'un pavillon suisse à l'Exposition internationale de Venise, le terrain nous étant offert gratuitement.

M. Righini trouve suffisant de profiter des salles qui nous sont offertes et d'attendre que nous ayons un bâtiment en Suisse pour faire la demande de celui de Venise.

La proposition Righini est adoptée.

Il a été décidé 1° que les architectes pourraient être admis dans la Société d'après leurs œuvres exposées; 2° que la catégorie des membres passifs honoraires était supprimée. Les trois membres qui en font partie deviendraient membres actifs.

L'assemblée remercie encore M. Silvestre pour son dévouement et les grands services rendus à la Société.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le rapporteur,
A. OTTH.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*tenu dans la salle du Grand Conseil à Bâle, le jeudi 6 août 1908,
à 10 h. 1/2, sous la présidence de M. Albert Silvestre,
président central.*

La séance est ouverte par la lecture du rapport du président central.

Rapport du Président.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Pour la seconde fois, je viens vous rendre compte du mandat que vous m'avez confié en m'appelant à l'honneur de présider notre société des Peintres, sculpteurs et architectes suisses.

Depuis notre dernière assemblée de Fribourg, au mois de Juin de 1907, le Comité central, usant du droit que lui confère nos statuts et pour répondre au vœu exprimé par différentes sections désirant prendre une part plus active à la direction de notre société, a convoqué deux fois les délégués afin de leur soumettre les différentes questions à l'ordre du jour et trancher certaines difficultés dépassant les compétences attribuées au Comité central.

Cette expérience a parfaitement réussi. Chaque fois les délégués, presque au complet, répondirent à l'appel qui leur avait été adressé, et l'échange de vue auquel elles ont donné lieu nous a permis de constater la très grande utilité de ces réunions.

Il est à désirer que cette innovation devienne la règle à l'avenir et que nos membres ou délégués se trouvent en contact le plus souvent possible, chaque fois que le Comité le jugera utile.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons eu le regret de perdre deux de nos membres, également sympathiques. Emile Lauterburg, artiste-peintre, membre de la section de Berne, mort à l'âge de 46 ans. Aquarelliste de talent, son caractère ouvert et sa grande franchise dans les questions d'art le firent estimer de tous ses collègues. Il fut pendant plusieurs années membre du Comité de sa section.

La section de Genève vient de perdre également Auguste Viollier, artiste-peintre, connu surtout par ses spirituelles caricatures, genre dans lequel il s'est spécialisé sous le pseudonyme de Godefroy. Pendant les dernières années de sa vie, il s'occupa surtout d'affaires, et c'est à lui principalement que nous avons dû l'existence trop éphémère, hélas, de la salle Thelusson, ainsi que la création de la société des affiches artistiques. Il est mort victime d'un terrible accident au moment où ce dernier établissement, auquel il avait voué toute sa sollicitude, aurait eu le plus besoin de ses lumières.

Si nous avons la tristesse de voir chaque année disparaître plusieurs de nos collègues les plus fidèles, nous avons, en revanche, la joie de voir les nouvelles générations s'intéresser vivement à notre société. Cette année, nous comptons un nombre inusité de candidats et nous devons nous réjouir de voir se renouveler et se rajeunir les éléments qui constituent notre groupement.

A ce propos, il sera bon d'examiner la situation faite aux jeunes artistes désirant être des nôtres. Comme vous le savez, nos statuts exigent la condition d'avoir été accepté à un salon national pour pouvoir être présenté.

Nous devons naturellement continuer de nous entourer de toutes les garanties pour nous assurer un recrutement sérieux et conserver son caractère à notre société, mais le fait que le salon s'organise à des intervalles toujours plus éloignés est un obstacle qui n'avait pas été prévu lorsque nos statuts furent élaborés. Il sera évidemment nécessaire de parer à cela, et cet objet pourrait être discuté par les sections au moment où nous serons fixé sur les intentions de la commission vis-à-vis de la proposition d'entente avec le Kunstverein.

Un autre élément, nous l'espérons, donnera une vitalité nouvelle à notre organisation. Les membres passifs dont nous avons décidé la création à la dernière assemblée, se présentent petit à petit. Ce mouvement s'accroîtra certainement lorsque la chose sera bien établie et que les personnes s'intéressant aux questions d'art pourront mieux se rendre compte des avantages que nous leur offrons.

Les craintes qui s'étaient manifestées au début, au moment où cette proposition fut présentée, se dissipent et les conditions dans lesquelles ces nouveaux membres participent à l'existence de notre société sont une garantie suffi-

sante qu'ils ne peuvent en altérer le caractère tout professionnel.

En revanche, le développement de ce nouvel élément pourrait nous assurer cette indépendance que nous désirons tant et qui, pour le moment, ne nous apparaît que dans un lointain des plus nébuleux.

Nous pouvons donc encourager chacun de nous à travailler pour en augmenter le nombre, de manière que l'ensemble des inscriptions se répartissent aussi également que possible dans tous les cantons.

L'assemblée d'aujourd'hui sera appelée à discuter dans quelles mesures la contribution de ces membres doit appartenir à la caisse centrale. Il y a là une question assez délicate, car il ne serait évidemment pas équitable de voir la collectivité bénéficier des nombreuses admissions de quelques sections si chacune ne fait pas sa part.

Un des avantages offerts à nos nouveaux collègues consiste à recevoir chaque année une estampe originale, éditée par la société et tirée en nombre restreint. Cette estampe ne sera pas mise en vente. Elle sera réservée exclusivement à nos membres passifs. Cependant, il faudra examiner à quelles conditions nos membres actifs pourront se la procurer.

Notre collègue, M. Hodler, auquel le comité s'est adressé, a bien voulu, malgré ses nombreux travaux, se charger de l'exécution de ce travail, et nous lui en sommes vivement reconnaissants.

Indépendamment de la valeur artistique certaine d'une œuvre signée de lui et dont l'intérêt ne vous échappera pas, nous devons lui savoir gré de nous avoir proposé des conditions d'exécution en rapport avec nos modestes ressources, et qui constituent un réel sacrifice de sa part.

C'est un très grand service que notre éminent collègue a rendu à notre société et un gage de solidarité qui nous l'espérons trouvera des imitateurs.

Deux faits ont dominé nos préoccupations pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'Exposition de notre société à Soleure. La conférence des Présidents à Genève et la proposition d'entente avec le Kunstverein.

Annoncée un peu à la hâte notre Exposition à Soleure a cependant réuni un nombre respectable de participants. Grâce à l'activité de notre collègue M. Demme nous avons pu obtenir la disposition de la Saalbau, et celle-ci fût assez rapidement transformée en salle d'exposition. Les délégués des sections convoqués en assemblée, décidèrent de l'acceptation des œuvres présentées après avoir préalablement admis que chaque membre aurait droit d'exposer une œuvre. Quelques-unes furent éliminées en nombre tout à fait restreint.

Une loterie fut organisée, son bénéfice ajouté à celui des entrées et à la subvention de 1000 fr. qui nous fut accordée par le Département sur la proposition de la Commission fédérale des Beaux-Arts nous a permis de boucler sans déficit.

Ce fut la première Exposition véritablement organisée par notre société. Celle de Bâle, comme vous le savez, l'ayant été par le Kunstverein. Cette expérience nous permet maintenant de juger si nous sommes organisés pour la renouveler.

Nous ne le pensons pas.

En premier lieu il faut considérer qu'une exposition, même comme celle de Soleure, où les locaux nous avaient été cédés gratuitement, coûte relativement très cher. D'autre part la fréquentation dans une petite ville n'est pas suffisante pour balancer les frais, (dans les grandes villes où cet inconvénient n'existerait pas on ne trouve pas de local) et nos ressources ne nous permettent pas de risquer un gros déficit.

Un autre inconvénient lorsqu'il s'agit d'organiser une exposition dans une autre ville que celle où siège le Comité Central est la perte de temps, et les frais qui en résultent pour ses membres et pour le budget de l'exposition.

Pour ces raisons nous ne croyons pas possible de nous engager dans cette voie tant que nous ne pourrions transformer notre société.

Une proposition tendant vers ce but figure à l'ordre du jour. La création d'un secrétariat rétribué (prop. Buri) va être discutée aujourd'hui. Aussi, l'approuvons-nous vivement ; à côté des services que pourra rendre ce nouveau rouage pour tout ce qui concerne le travail du secrétaire proprement dit, nous aurons quelqu'un sous la main chaque fois que nous aurons besoin de faire de l'administration, ce qui est indispensable dans une Exposition.

Cette question des Expositions de notre société nous amène tout naturellement au 2^e objet d'importance capitale, dont nous avons eu à nous occuper, nous voulons parler du projet d'entente avec le Kunstverein (prop. Abt), présenté à la conférence des Présidents de sociétés artistiques à Genève.

Avant d'aborder ce sujet, il est bon de dire que cette conférence avait été convoquée non pas pour discuter le projet de M. Abt qui n'existait pas au moment où la proposition en fut faite à la Commission fédérale des Beaux-Arts, mais bien pour rechercher les moyens d'aplanir les difficultés qui se firent jour à propos du nouveau règlement de cette commission. Aussi ce ne fut pas sans surprise que notre Président entendit la déclaration de M. le Président de la Commission annonçant que cet objet ne pouvait être discuté, M. le Chef du Département de l'Intérieur étant en possession du projet et pouvant seul l'amender à sa convenance.

Ceci explique le malentendu qui s'est produit à cette occasion. Dans la suite, M. le Président de la Commission a bien voulu en convenir et se charger de présenter lui-même nos vœux à M. Ruchet. Espérons qu'ils seront pris en considération et que l'on se rendra compte que nos observations sont justifiées.

Pour en revenir au projet présenté par M. Abt à la conférence, il avait pour but, comme vous le savez, de confier au Kunstverein l'organisation des Expositions circulantes auxquelles nous devons prendre part officiellement tout en nous réservant l'organisation en ce qui concerne la partie artistique.

Il est inutile de refaire ici en détail l'historique de cette question. Soumise à l'assemblée des délégués de Soleure, il fut décidé de laisser au Comité central la possibilité de l'étudier et de faire des propositions.

Une fois cet avantage obtenu, votre Président n'a pas cru devoir rédiger un article qu'il s'était engagé à faire, celui-ci devenant absolument inutile.

Cela lui a valu les reproches de M. Abt d'abord et de plusieurs de nos collègues, également membres de notre société et du Kunstverein, désireux de voir aboutir une solution favorable, et qui ne lui surent aucun gré de s'être engagé plus qu'il n'y était invité, malgré ses préférences personnelles.

Chacun s'attendait, après la bonne volonté dont on avait fait preuve de part et d'autre, de voir le gouvernement favoriser un rapprochement en appelant à la Commission fédérale les personnalités choisies pour nous représenter et qualifiées pour soutenir officiellement la manière de voir de notre société, au sujet des modifications au nouveau règlement qu'entraînait le nouvel état de choses sur le point d'aboutir.

Au lieu de cela nous avons eu la douloureuse surprise de voir nos candidats évincés en bloc.

Nous ne voulons pas rechercher les raisons qui ont pu décider Monsieur le chef du Département à prendre une mesure semblable. Quoiqu'il en soit, estimant que nous ne pouvions dans des circonstances aussi graves que celles que nous traversons au moment où il s'agit d'orienter notre société dans une direction totalement opposée à celle qui fut suivie depuis sa fondation, accepter de participer à une transformation dont la solution définitive est entre les mains de la Commission fédérale sans que nous y soyons représentés par un délégué proposé spécialement dans ce but, alors que les deux autres sociétés intéressées ont leurs représentants officiels dans cette commission.

Cette attitude de votre président n'a évidemment pas été comprise, particulièrement par deux de nos membres faisant partie de la Commission fédérale. Aussi n'ayant pas été défendu comme il convenait devant cette assemblée, il devenait indispensable de savoir si votre Comité était bien toujours en communion d'idées avec la majorité des membres de la société, et c'est ce qui motiva la convocation de l'assemblée des délégués à Berne.

Celle-ci, ayant après explications approuvé la conduite de votre Comité il restait à son poste pour la période qui lui restait à remplir avant l'expiration de son mandat.

Dès lors les pourparlers ont été suspendus provisoirement. La question reste cependant entière. Lorsque le

moment nous paraîtra favorable, nous pourrions la reprendre, mais nous attirons spécialement l'attention de nos membres sur les dangers de cette opération faite dans des conditions défavorables.

En principe sympathique à l'idée d'une entente, une fois rentré dans le rang et redevenu un membre comme tous les autres, nous emploierons toute l'énergie que nous avons eue comme membre du Comité pour travailler à obtenir la représentation que nous désirons à la Commission fédérale avant de nous engager plus en avant.

Cette question est aussi à l'ordre du jour sur la demande des sections de Lausanne et de Zurich qui désirent savoir ce que compte faire le Comité. Sa réponse se résumera en ces deux mots : Patience, Prudence.

Si l'ambition d'avoir nos Expositions annuelles préoccupe à juste titre, on peut dire l'unanimité des membres actifs de la Société, il n'en est pas de même du journal, du moins si chacun s'en préoccupe c'est à des titres différents, et l'on peut voir aujourd'hui une section en demander le développement avec une rédaction indépendante du Comité central, tandis qu'une autre en demande la suppression.

Supprimer le journal actuellement nous paraît une impossibilité. Il est vrai qu'il ne correspond que très peu à l'idéal, que chacun peut s'en faire, et ce n'est pas toujours une récréation bien amusante que la lecture de notre prose, nous en convenons.

Les idées qu'on y développe ne sont généralement pas d'un ordre suffisamment élevé pour intéresser des artistes, et la forme est si peu littéraire que sa lecture n'est pas à recommander évidemment.

Quant aux renseignements qu'il donne, il y en a si peu, il est vrai, que cela procure la satisfaction à certains des membres d'adresser des reproches au Comité qui a le mauvais goût d'ignorer des faits qu'on a négligé de lui communiquer.

Tout ceci est incontestable, il n'en est pas moins vrai que supprimer le journal serait un véritable recul.

Ce qui est indispensable en revanche, c'est d'en décharger le Comité central, et nous sommes de l'opinion de la section de Zurich. Il sera très facile de trouver un rédacteur qui pourrait cumuler ces fonctions avec celles de secrétaire de la société. Il va sans dire que le Comité central en aurait toujours la direction, et si le rédacteur se trouvait dans une autre ville que celle où siège le Comité l'assemblée pourrait alors nommer le directeur dans la section où se ferait la rédaction. La forme définitive est à trouver, mais la solution est de ce côté là. Elle exigera quelques sacrifices cela va sans dire mais les avantages que nous en retirons sont évidents.

Nous devons posséder un organe dans lequel nous pouvons librement exprimer notre opinion sur les questions à l'ordre du jour, et notre intérêt serait de le voir paraître régulièrement, ce qui ne peut être exigé du Comité. Il devrait être intéressant non seulement pour les membres

de notre société auquel il donnerait tous les renseignements utiles, mais offrir également un intérêt suffisant pour justifier son existence auprès des nombreuses personnes s'intéressant aux Beaux-Arts en Suisse, et qui s'abonneraient certainement à un journal d'art ayant ce caractère là.

Il ne faut pas négliger le contact avec le public et ceci est un moyen de le maintenir, il n'y aurait que des avantages pour nous à mettre ce public au courant de la vie artistique en Suisse, ce qu'aucun journal ne fait d'une manière suivie actuellement. Il apprendrait de cette manière à mieux comprendre les artistes, le but qu'ils poursuivent, et la légitimité de leurs revendications, car il ne faut pas se dissimuler qu'il reste tout à fait étranger à nos préoccupations journalières. N'oublions pas à côté de cela que nous avons des engagements vis-à-vis des membres passifs, et que parmi eux figure précisément la faveur qu'ils ont de recevoir l'Art Suisse.

Pour entrer dans ces vues le Comité a décidé de publier un numéro spécial illustré à l'occasion de l'Exposition Nationale.

En résumé l'assemblée devra prendre aujourd'hui une décision dans un sens ou dans l'autre, et quelque soit la nature de celle-ci elle devra aboutir à débarrasser le Comité central du souci de cette rédaction qu'il est seul à supporter.

Il est bien démontré qu'il ne faut pas compter sur une collaboration quelconque de la part des membres ou des sections, à part quelques rares exceptions, et la responsabilité ainsi que la perte de temps qui résulte de cette obligation pour le Comité rendra à l'avenir tout à fait impossible le choix d'un président.

Or cette perspective est tout à fait inquiétante.

De plus en plus nous avons la conviction qu'il importe d'avoir à la tête de notre société un artiste s'imposant suffisamment pour que son nom seul soit une garantie contre le manque d'égards dont une société comme la nôtre ne devrait pas avoir à souffrir. La création d'un poste de secrétaire et de rédacteur permettra de remédier à ce très grave inconvénient, et lorsque ces difficultés matérielles n'accompagneront plus les fonctions présidentielles, les motifs de refus seront considérablement réduits.

Parmi les demandes que nous avons adressées à la Commission fédérale des Beaux-Arts, figure celle d'une subvention pour l'organisation de notre Exposition annuelle, qui nous a été accordée, et celle d'une subvention pour des acquisitions égale à celle accordée chaque année au Kunstverein.

Comme on pouvait s'y attendre, cette dernière proposition n'a pas rencontré un accueil favorable, et nous avons pu voir tous les membres de notre société faisant partie de la Commission voter contre ce projet, à l'exception des membres romands.

Si l'on considère que les membres suisses-allemands font tous partie du Kunstverein, alors on comprendra

mieux l'utilité de la proposition de Genève qui figure à l'ordre du jour.

Il s'agissait dans cette occasion surtout de trancher une question de principe. Elle l'a été en notre défaveur, et, lorsque le nouveau règlement de la Commission fédérale ne prévoit de subvention qu'au Kunstverein, il n'est pas exagéré de dire, comme nous l'avons fait, que nous sommes laissés de côté, malgré la ressource qui nous est accordée d'adresser une demande à la Commission fédérale. On voit comment celle-ci serait accueillie. C'est ce qu'il fallait démontrer, et cela ne pouvait pas l'être d'une manière plus catégorique.

Puisque nous parlons de ce nouveau règlement, nous pouvons être reconnaissants à M. le Conseiller fédéral Ruchet de ne pas l'avoir appliqué à l'Exposition Nationale qui doit précisément s'ouvrir aujourd'hui à Bâle, et nous voulons profiter du moment où chacun a encore présent à la mémoire la marche qu'a suivi l'élection des membres du jury, les noms et le nombre des artistes qui en firent partie, pour démontrer les inconvénients très réels qui résulteraient de l'acceptation de l'article relatif à la nomination du jury tel qu'il est proposé par la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Aujourd'hui les exposants avaient à nommer :

- 3 suisses-allemands ;
- 3 suisses-romands ;
- 2 suisses-italiens ;

c'est-à-dire 8 membres plus 3 nommés par la commission ce qui fait 11.

Avec le nouveau règlement ce chiffre serait ramené à 7 dont toujours 3 nommés par la Commission.

Les exposants n'auraient plus à nommer que 4 noms. Sur ces 4 il devrait y avoir 2 suisses-allemands, 2 romands ou italiens.

On peut se rendre compte d'après ces chiffres que cette prétendue amélioration peut avoir des avantages au point de vue des économies, mais qu'au point de vue artistique elle ne peut donner aucun bon résultat.

Ce que l'on doit chercher dans un jury d'une Exposition Nationale c'est de représenter autant que possible les différentes tendances qui se manifestent dans notre pays.

Elles ne peuvent l'être que si le nombre des membres est suffisamment élevé pour le permettre, et en ce qui concerne plus spécialement les romands ou italiens, les uns ou les autres seront inévitablement sacrifiés, car si l'on veut procéder à une entente afin que chacune des deux régions ait sa part, alors les romands ne seront plus représentés que par un seul artiste dans le jury, ce qui est inadmissible.

La meilleure solution à toutes ces difficultés serait de posséder des locaux suffisamment vastes pour pouvoir se passer de jury. Nous voudrions voir la Commission fédérale prendre une initiative dans ce sens, mais malheureusement nous n'en sommes pas encore là. En attendant nous

pensons devoir demander le maintien du nombre des jurés au chiffre de 11, tel qu'il existe aujourd'hui.

Nous devons également rappeler ici la tentative faite à la suite d'une décision de l'assemblée générale dernière, d'organiser une Exposition à Venise.

Par l'entremise de notre collègue M. Chiesa, le Comité Central fut mis en relation avec M. le Secrétaire général de l'Exposition, favorable en principe à l'organisation d'une section Suisse.

A la suite de ces pourparlers, votre président et votre trésorier, M. Maillard architecte se rendirent sur place afin d'examiner les locaux mis à notre disposition et pour étudier la question des frais nécessités par leur aménagement.

De très belles salles furent mises à notre disposition mais malheureusement lorsqu'il s'est agi pour chacun des participants d'accepter sa part des frais on a vu se refroidir considérablement l'enthousiasme qu'accompagnait l'initiative de cette proposition et votre comité en face de l'impossibilité matérielle dans laquelle il se trouvait de pousser plus loin la chose, s'est vu contraint de renoncer à ce projet. Personne ne s'est préoccupé des désagréments que lui procura cette tardive quoique brusque solution, ni du tort qu'elle a fait à notre société.

Il serait cependant bien à désirer qu'à l'avenir on n'engage pas le Comité Central à entrer dans des pourparlers avant d'être assuré d'un nombre suffisant de participants, si une occasion semblable se renouvelle.

Toutes ces démarches intempestives se résument dans une perte de temps considérable et parfaitement inutile.

En terminant nous prendrons la liberté d'attirer l'attention des sections sur les inconvénients très graves qui résultent du fait qu'elles s'adressent pour des objets d'intérêt général directement aux autorités sans passer par le Comité Central qui doit être l'organe officiel de la société.

Rien n'est plus propre à déconsidérer notre société que des démarches semblables, et personnellement chacun de nous passe pour un brouillon. Cette manière de procéder, outre qu'elle est l'indice de l'absence de cet esprit de solidarité sans lequel une société comme la notre n'a pas de raison d'être, permet de plus aux autorités de s'abriter derrière ce qu'elles appellent nos divisions, pour motiver l'indifférence dont nous sommes les victimes.

Or notre but, en dehors de la défense de nos intérêts immédiats, consiste précisément à secouer un peu cette indifférence qui est la mort pour nous tous. C'est en travaillant à ce but commun à chacun de nous que nous prendrons la place que nous devons occuper dans l'échelle sociale, et que nous développerons notre société dans le sens d'une activité pratique et intellectuelle pour le plus grand bien de l'ART lui-même, bien un peu oublié dans cette aventure.

Nous remettons aujourd'hui les fonctions de Président que nous n'avons pas l'intention d'accepter pour une nou-

velle période. Au moment de procéder à cette opération, il convient, après avoir jeté un coup d'œil en arrière, et résumé le travail de votre comité, d'examiner la situation présente.

Si l'on procède à cet examen, on est bien forcé de convenir que deux courants très distincts et même opposés se sont fait jour —, et que ceux-ci sont la conséquence de manière de voir différentes au sujet du projet d'entente avec le Kunstverein.

Tandis que les sections romandes y sont réfractaires pour la plus grande partie ou désirent tout au moins savoir exactement où cela nous mène, les sections suisses allemandes n'ont pas pardonné à votre Président d'avoir suspendu les négociations.

Il y a là un phénomène qui s'explique aisément par le fait que le Kunstverein est une société suisse-allemande, et que le désir de ceux-ci de nos collègues est de marcher d'accord. Par contre, les suisses-romands n'ont aucune envie de faire partie d'une association dont la très grande majorité de ses membres contribue à la recherche d'un idéal si différent du leur. Ils craignent, à tort ou à raison, la tyrannie du nombre et son influence sur le génie qui leur est particulier.

Qu'advient-il de cette divergence d'opinion ? Elle peut devenir très grave car il y a là une question de prépondérance de race et il faudra beaucoup de doigté pour éviter les collisions fâcheuses.

Une solution brutale entraînerait la dislocation de notre société ; cela ne fait aucun doute, car personne ne voudra céder.

Aussi, quelle que soit notre répugnance à aborder un pareil sujet, nous croyons de notre devoir de montrer le danger. Une fois signalé, il sera plus facile d'éviter l'écueil et nous espérons bien que notre nouveau président saura guider notre barque à la satisfaction de chacun.

C'est le vœu que nous ferons en terminant ce trop long rapport.

Ce rapport est approuvé.

M. de MEURON (Neuchâtel), vérificateur des comptes, avec M. TIÈCHE (Berne), lit le rapport du trésorier central.

Situation de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses.

BILAN ARRÊTÉ LE 5 AVRIL 1908

(Assemblée générale à Bâle).

Pendant l'exercice 1907-1908, soit du 23 juin 1907 au 5 avril 1908, il a été payé, suivant productions détaillées de factures contrôlées à l'assemblée générale Fr. 2750 80
Les recettes pour cotisations et autres sont de » 3387 45
Excédent créancier . . . Fr. 636 65

Espèces en caisse.

Excédent créancier de l'année 1907-1908 . Fr. 636 65
Actif en caisse de l'exercice 1906-1907 à la précédente assemblée générale, le 23 juin 1907. » 1825 90
Espèces en caisse à ce jour . . . Fr. 2462 55

Fortune de la Société.

Espèces en caisse le 5 avril 1908 Fr. 2462 55
Carnet d'épargne à Neuchâtel » 2027 71
Fortune de la Société . . . Fr. 4490 46

Pour mémoire :

Actif à réaliser pour cotisations arriérées : environ 450 fr.
Bâle, le 5 août 1908.

Pour le Comité central :

Le Trésorier,
H. MAILLARD.

Sur la proposition des vérificateurs des comptes l'assemblée donne décharge au trésorier avec des remerciements pour sa gestion.

Admissions de candidats.

Sont admis au nombre des membres de la Société les candidats suivants :

SECTION DE BALÉ.

M. Adolf Siegrist, peintre.

SECTION DE BERNE.

MM. Gehri Franz, peintre, Münchenbuchsee.
Indermühle, architecte, Bümplitz.
Ingold Otto, architecte, Berne.
Joss Walter, architecte Berne.
Klauser, architecte.
Peter Hermann, sculpteur, Soleure.

SECTION DE GENÈVE.

MM. Hermès Eric, peintre.
A. Sandoz, peintre.

SECTION DE LUCERNE.

MM. Hanauer Wilhelm, architecte, Lucerne.
MM. Meili-Wapf Heinrich, architecte, Lucerne.
Möri Alfred, architecte, Lucerne.
Tscharner Antoine, architecte.

SECTION DE MUNICH.

MM. Friess Willy, peintre.
Kunz Fritz, peintre.
Niestlé J.-B., peintre, Planegg près Munch, Karlstr. 5.

SECTION DE NEUCHÂTEL.

MM. Courvoisier Jules, Les Brenets.
Jeannet Hermann, Le Locle.
Olsommer Ch., Neuchâtel.
Ritter William, Monruz.

SECTION DE PARIS.

MM. Boiceau E., peintre, 69, rue de la Convention.
 Bolliger, peintre, rue d'Orchampt, 10, XVIII.
 Culmann J., peintre, avenue Frochot, 16.
 Gsell H., peintre, 5 bis, avenue Frochot.
 Kaelin-Martin, peintre, 25, rue Denfert-Rochereau.
 Kœlliker Oscar, peintre, 56, rue J.-J. Rousseau.
 Anières.
 Zimmermann, O., peintre.

SECTION DE ZURICH.

M. Conradin Christian, peintre, Coire.

Proposition de la section de Berne.

Nomination de M. Ferdinand Hodler membre d'honneur de la Société.

M. HODLER remercie la section de Berne de sa proposition, mais il déclare qu'il désire rester au nombre des membres actifs de la Société. Cette décision est accueillie par des applaudissements.

M. BURI (Berne) propose de nommer M. Albert KELLER membre d'honneur. Cette proposition ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être prise en considération.

Exposition de la Société.

L'assemblée adopte la décision des délégués d'organiser l'exposition de la Société à *Aarau*. Les locaux sur lesquels nous comptons à Zurich n'étant pas disponibles. Nous avons reçu pour cette entreprise une subvention de la Confédération.

Exposition nationale à Berne en 1913.

Les délégués proposent : 1° de demander à la Confédération que notre Société prenne part à cette exposition comme groupement distinct ; 2° de demander à la Confédération ainsi que M. Vuillermet, président de la commission fédérale, nous a engagés à le faire, la construction à Berne à l'occasion de l'Exposition nationale, d'un bâtiment qui servirait à l'avenir pour toutes les expositions d'Art. Ces deux propositions sont adoptées.

Proposition de la section de Genève

Les candidats que nous proposons pour faire partie de la commission fédérale des Beaux-Arts doivent faire uniquement partie de notre Société.

Cette proposition, amendée par les délégués, d'accord avec ceux de Genève, comme suit : « Nos candidats peuvent faire partie d'une autre société, mais prendront l'engagement d'être à la commission les représentants de notre Société », est adoptée.

Proposition du Comité central.

Pour les propositions à faire par les sections en vue de l'élection du Jury des expositions nationales, chaque section aura droit à autant de voix qu'elle compte de délégués.

Après discussion et conformément au vote des délégués cette proposition est adoptée par 26 voix contre 21. M. le Président fait observer que ce vote est du reste platonique car si le nouveau règlement de la commission fédérale est mis en vigueur, nous n'aurons plus à faire de propositions.

La proposition Abt et la Société.

(Section de Lausanne.)

Les délégués contrairement à l'opinion du Comité central proposent de revenir sur la décision de l'assemblée des délégués de Berne et de renouer les relations interrompues avec le *Kunst-Verein* au sujet de la proposition de M. Abt.

M. DE MEURON (Neuchâtel) déclare qu'en principe personne n'est hostile à la reprise des négociations, mais que le moment paraît mal choisi aux opposants pour reprendre ces négociations.

M. HODLER (Berne) voudrait savoir ce que nous risquons en ne reprenant pas les négociations.

M. SILVESTRE, président central, insiste sur ce que nous ne sommes pas en situation de discuter cette question utilement tant que nous ne serons pas suffisamment représentés à la Commission fédérale.

M. VAUTIER (Genève) trouve l'idée de M. Abt intéressante, mais il estime que les raisons pour lesquelles les délégués à Berne avaient décidé la rupture momentanée des négociations existent toujours, il propose de laisser au futur Comité central la pleine liberté et la responsabilité de reprendre ou non les négociations.

La proposition des délégués de reprendre les négociations est adoptée à une forte majorité.

Projet de fusion de l'Art Suisse et des Mitteilungen

n'est pas mis en discussion, les délégués de Lausanne ayant retiré cette proposition.

Les différentes propositions concernant **l'Art Suisse et la nomination d'un secrétaire payé** sont discutées ensemble et l'assemblée approuve les décisions suivantes des délégués 1° l'Art Suisse continuera à être publié ; 2° Le Comité central nommera un secrétaire-rédacteur payé qui sera chargé sous sa direction de tout ce qui concerne le journal.

M. BURI propose, pour remplir ces fonctions, M. LOOSLI ; M. TIÈCHE propose M. GEIGER, D^r en Philosophie.

Sur la proposition de M. EMMENEGGER la nomination du secrétaire-rédacteur est laissée au futur Comité central.

La proposition de la section de Zurich *

de faire juger dans les expositions la peinture par les peintres, la sculpture par les sculpteurs, etc.,

sera discutée en même temps que le nouveau règlement de la Commission fédérale. Une autre proposition de la section de Zurich, *d'inviter les sections à provoquer dans leurs cantons respectifs la création de budgets des Beaux-Arts* est renvoyée à l'étude de chaque section ¹.

Cotisations des membres passifs,

quelle doit être leur destination.

Les délégués ont adopté la proposition du Comité central de verser au fonds capital de la Société la part qui revient à la caisse centrale sur les cotisations des membres à vie. La proposition de Paris de créer avec le produit des cotisations des membres passifs un fonds qui permettrait de faire aux artistes peu fortunés des avances destinées à leur faciliter l'exécution de certains travaux coûteux a été renvoyée par les délégués au nouveau Comité central pour étude. L'assemblée approuve les décisions des délégués.

M. RÖTHLISBERGER (Neuchâtel) constate que les membres passifs tiennent surtout à témoigner de la sympathie aux artistes de la section à laquelle ils se rattachent et que c'est surtout pour leur venir en aide qu'ils se font recevoir membres. Il estime que par conséquent la proportion qui revient aux sections sur le produit des cotisations des passifs est trop faible et il proposera à la prochaine assemblée d'attribuer aux sections le $\frac{1}{3}$ au lieu du $\frac{1}{4}$ du produit de ces cotisations.

Statuts.

La Commission nommée à Fribourg pour mettre à jour et traduire nos statuts, en vue d'une réimpression, a demandé, par l'organe de M. Emmenegger, à l'assemblée des délégués d'éclaircir deux points : 1° la question de l'admission des architectes ; 2° les membres honoraires passifs. Les délégués ont été d'avis qu'en ce qui concerne les architectes il fallait leur appliquer strictement le règlement comme aux autres artistes, c'est-à-dire qu'ils devront dorénavant avoir exposé.

Il existe à l'heure actuelle trois membres honoraires passifs (c'étaient des étrangers admis à faire partie de la Société à ce titre), cette catégorie de membres n'existera plus depuis la création des membres passifs et les délégués proposent *qu'à titre exceptionnel* et pour régulariser la situation, ces trois membres soient considérés comme actifs.

¹ La section de Zurich proposait aussi *la création d'un secrétariat qui aurait à s'occuper de la protection de la propriété artistique*. Cette question n'a pas été discutée par l'assemblée générale, mais les délégués avaient décidé de charger le futur Comité central d'examiner s'il ne serait pas plus simple de nous faire recevoir membres de la Société qui s'occupe de cette question et au dernier congrès de laquelle nous avons été représentés par nos collègues Jeanneret et Röthlisberger de Neuchâtel.

Ces deux propositions sont approuvées par l'assemblée générale.

Election du Président.

M. SILVESTRE P.-C., est décidé à ne pas accepter de réélection et les délégués proposent, à l'unanimité, de nommer président M. FERDINAND HODLER, peintre.

Cette proposition est accueillie par de vifs applaudissements et M. HODLER est élu président central. Le nouveau Comité central sera, conformément au règlement, nommé par la section de *Berne*, dont fait partie M. Hodler.

M. RÖTHLISBERGER (Neuchâtel), adresse de chaleureux remerciements au Comité sortant de charge. (Applaudissement.)

Propositions individuelles.

M. TRACHSEL (Genève), attire l'attention de la Société sur les travaux projetés à Fribourg et qui auront pour effet d'enlever à la Sarine une grande quantité d'eau, ce qui serait déplorable, il demande que nous protestions contre cet acte de vandalisme.

M. F. DE SCHALLER (Fribourg), dit qu'il n'y a encore rien de décidé à ce sujet.

L'assemblée charge le nouveau Comité central de s'occuper de cette question.

M. AUBERJONIS (Paris), demande que l'assemblée vote un blâme à l'adresse de la Commission de placement de l'exposition de Bâle, il reproche aux jurés d'avoir groupé leurs œuvres et d'avoir disséminé les envois de beaucoup d'artistes qui auraient gagnés à être aussi groupés. « Nous devons, dit-il, demander des garanties pour l'avenir ». Il se demande « si la Commission de placement a péché par ignorance ou par mauvais vouloir.... » et d'avance il connaît les raisons qu'on lui donnera de cet « égrennement » des œuvres. Il est impossible d'avoir une vue d'ensemble de l'œuvre de certains artistes.

Le classement par lettres, lui paraît illogique, on est reçu ou on ne l'est pas. « Un artiste étranger, visitant notre exposition, aurait une piètre opinion de notre art. »

M. Auberjonois cite un cas typique, celui de M. Blanchet. L'organisation actuelle est défectueuse, elle empêche de juger l'œuvre d'un artiste dans son ensemble.

M. Auberjonois demande qu'à l'avenir on supprime le classement par lettres et que les œuvres d'un artiste soient groupées.

M. VIBERT (Genève), estime qu'on peut adresser le même reproche à la Section de sculpture à laquelle on n'a pas donné la place nécessaire et qu'on semble ignorer. Il demande qu'à l'avenir il y ait des salles pour la sculpture, pour la peinture et pour l'art décoratif.

M. SILVESTRE P.-C. constate que nous avons demandé qu'on groupât les œuvres des artistes, mais qu'il n'a été tenu aucun compte de ce désir du C. C.

M. HODLER (Berne), explique que la Commission de placement s'est heurtée à de grandes difficultés, peut-être serait-il encore possible d'apporter certaines modifications, il y a du reste certains cas où le groupement n'est pas nécessaire.

M. AUBERJONIS trouve qu'il vaut mieux être refusé que mal placé.

M. REYMOND (Paris), estime que ce serait le moment d'adresser aux autorités la demande dont nous parlait M. VUILLERMET, de construire un local d'exposition définitif.

M. DE MEURON (Neuchâtel), croit que la grande salle du Casino pourrait être améliorée par un velum, ce serait une faible dépense.

M. EMMENEGGER (Lucerne), reconnaît que l'arrangement de l'exposition n'est pas merveilleux, mais l'excuse de la Commission de placement est qu'il y a eu trop d'œuvres acceptées et trop peu de temps pour l'arrangement.

M. PERRIER (Genève), appuie M. Auberjonois; ces messieurs demandent qu'on fasse les démarches nécessaires pour qu'à l'avenir le principe du groupement fasse loi et qu'on supprime les lettres.

M. TIÈCHE (Berne), appuie cette motion qui est adoptée.

M. BURI (Berne), recommande surtout aux artistes de faire de bonnes choses.

La séance est levée à 12 1/2 h.

Le Président central,

Albert SILVESTRE.

Le Secrétaire central,

Gustave MAUNOIR.

Comité central.

Conformément au règlement qui charge la section dont fait partie le président central, du soin de former le comité, la section de Berne a procédé à sa nomination. Il sera composé comme suit :

Président : M. F. HODLER.
Vice-président : » Ed. BOSS.
Secrétaire : » D^r GEIGER.
Trésorier : » E. CARDINAUX.
Redacteur de l'Art Suisse : » C.-A. LOOSLI, homme de lettres.

N. B. — Les comités des sections et MM. les membres sont priés d'adresser désormais toutes les *correspondances concernant la rédaction et l'administration de « L'Art Suisse »* à M. Loosli, rédacteur à Bümliz près Berne. — Dès le 1^{er} octobre, le journal paraîtra régulièrement chaque premier du mois. Le terme de rédaction sera le 25 de chaque mois.

Auguste Viollier.

Le 30 juin dernier, non loin du lieu où se déroula l'affreux accident, qui coûta la vie à notre collègue Auguste Viollier, une foule nombreuse lui rendait les honneurs funèbres. Notre ami, si plein de vie, en pleine activité, mourait à l'âge de 54 ans, écrasé sous un tramway, en présence de sa femme et de sa fille...

Sa disparition, laisse d'unanimes regrets parmi tous ceux qui l'ont connu, et ils sont nombreux. Chez ses collègues, la perte de cet homme si dévoué aux intérêts de l'art et des artistes, sera très particulièrement ressentie.

En effet, Viollier, bien connu, non seulement en Suisse, mais à l'étranger aussi, sous le pseudonyme de Godefroy, comme dessinateur et caricaturiste de talent, après avoir à Paris d'abord, à Genève ensuite, fourni une carrière bien remplie, avait fini, petit à petit, par donner le plus clair de son temps et de son activité à la direction des diverses sociétés artistiques, dont il avait été l'initiateur et était devenu l'âme et l'énergique soutien. Dans son idée, avec d'ailleurs le désintéressement le plus complet, il n'envisageait toujours que l'intérêt de ses collègues — et la nécessité, en créant ces sociétés, composées d'amateurs et d'artistes, non seulement de réveiller l'attention du public pour les choses d'art, de l'associer en quelque sorte à l'œuvre entreprise — mais encore d'arriver par là, à procurer coûte que coûte, aux artistes, des travaux rémunérateurs, et à multiplier les occasions favorables de faire valoir avantageusement leurs œuvres.

C'est ainsi qu'il fonda, pour ne citer que les deux plus importantes, la Société Suisse d'affiches artistiques « Sonor » qui occupe déjà en Suisse une place honorable. Il lui vouait ces derniers temps toute son activité. Sous son énergique et intelligente direction, elle prenait enfin un nouvel essor.

Il fut de même l'initiateur, le fondateur, et le plus actif des membres du Comité de la Société des Expositions d'art de la Salle Thélusson, dont il était encore président la veille de sa mort.

Dans ce domaine, où il faut à une époque, particulièrement défavorable chez nous, pour l'art et les artistes, faire constamment front devant mille difficultés, renverser bien des préjugés et subir bien des découragements, il sera difficilement remplacé. En effet, rien ne rebutait son optimisme, rien ne pouvait déconcerter cette bonne et souriante nature d'homme, persévérant, dévoué, calme et ferme dans la conviction qu'un jour, il devait atteindre le but désiré, le succès enfin — et que tout le temps qu'il prodiguait à la direction de ces sociétés, ne pouvait être perdu, puisque ses collègues devaient sûrement recueillir bientôt le bénéfice de tant d'efforts. Nous nous plaignons donc ici à venir rendre un hommage reconnaissant, à l'homme excellent, bienveillant, à l'artiste d'une modestie si rare, qui savait puiser dans un patriotisme éclairé, dans sa profonde et vive affection pour son pays et sa ville natale, le courage de se dévouer ainsi avec un pareil entrain, une si belle abnégation, à des entreprises dans la poursuite desquelles il ne rencontrait pas toujours, auprès du public, voir même des artistes, l'accueil bienveillant qu'elles méritaient.

Grâce à sa persévérance, à son commerce agréable et sûr, grâce certainement à cette belle confiance, à cet imperturbable optimisme, qui le portait à travers les réelles diffi-